

PER Réponse SER à la consultation

REMARQUES GENERALES

Une volonté politique saluée par le SER

L'inscription du PER dans le cadre plus large de la Convention scolaire romande est une manifestation très claire de volonté politique affirmée de la part de la CIIP. Volonté que le SER salue. Celle-ci est d'autant plus marquante que la procédure d'adoption de ladite Convention passe par les parlements cantonaux. Mais il reste au SER un certain nombre de doutes dans les véritables intentions cantonales d'utiliser ce plan d'études commun pour promouvoir l'école romande. En effet, les craintes d'aménagement du PER aux « sauces cantonales » semblent bien réelles. Le SER et ses associations entendent bien se battre contre toute velléité de réécriture du plan d'études. Le formidable acquis de l'évolution positive d'un plan d'études BEJUNE vers un PER consensuel ne devrait pas être réduit à néant par un retour en arrière frileux.

Un plan d'études enraciné

L'évolution, parfois laborieuse et chaotique, qui a conduit à l'élaboration du PER, en fait une réalisation largement fondée sur la participation et le travail de nombreux partenaires issus de toute la Suisse romande. La production initiale du PECARO, l'affirmation de lignes politiques déterminées au travers des Déclarations CIIP de 1999 et 2003 lui confèrent une assise incontestable. Le SER se réjouit de l'aboutissement du PER et de sa prise en charge par la CIIP. Il exprime sa gratitude à tous les acteurs du projet et son espoir que leur travail sera mis à profit dans l'intérêt de la coordination romande et de la qualité de son école.

Le refus de la coquille vide

Un plan d'études peut sans doute s'avérer extrêmement opérationnel, mais il peut aussi constituer un très bel objet pour garnir un tiroir. Dans le passé et sur le terrain, la preuve a été faite, et l'est encore quotidiennement, que le seul plan d'études n'améliore ni n'influence en rien la qualité de l'enseignement. C'est l'articulation de toutes les conditions et de tous les effets de sa mise en œuvre qui sont déterminants pour la pratique et la réalité du travail éducatif et scolaire. A cet égard, l'information sur le plan d'études, les formations qui en découlent, les moyens d'enseignement qui le rendent opérationnel, l'organisation du travail qui en facilite la mise en œuvre, la prise en compte de ses objectifs à longue échelle, son acceptation par les partenaires de l'école et par la société civile, constituent quelques éléments importants sans lesquels le plan d'études le plus réussi ne se révèle être qu'une coquille vide.

Fondé sur une déclaration politique sur les objectifs de l'école, porté par une Convention romande acceptée par les cantons, le PER doit devenir un véritable moteur de l'amélioration de l'école. Mais, pour ce faire, son approbation doit être suivie d'une politique de mise en

œuvre efficace et concrète, résolument ambitieuse en matière d'information, de formation, de ressources et de moyens d'enseignement, comme d'organisation et de réorganisation du travail scolaire.

Toutes les voix entendues lors de cette consultation le confirment : **le PER est accepté et apprécié, mais c'est la qualité de sa mise en œuvre qui sera avant tout déterminante.**

A défaut de mesures concrètes et efficaces prises à cet effet, il n'y a guère d'espoir que ce nouveau plan d'études puisse apporter la moindre amélioration à nos systèmes éducatifs.

Deux aspects plus sensibles de la mise en œuvre

Si cette affirmation de l'importance de la mise en œuvre sous-tend un certain nombre de craintes unanimes au sein du SER sur des objets aussi importants que les ressources et les moyens d'enseignement, la formation et l'information ainsi que l'organisation du travail, il est deux domaines où les inquiétudes sont encore plus fortes : la grille horaire et l'évaluation du travail des élèves. Si le SER peut comprendre que les options qui vont guider l'harmonisation nécessaire à réaliser dans ces deux domaines sont particulièrement difficiles à prendre et politiquement très délicates, il ne peut que constater le réel souci qu'elles engendrent chez les enseignantes et les enseignants, acteurs premiers concernés par la mise en œuvre du PER.

Vers un concept abouti de la formation générale

La grande valeur de la Convention scolaire romande et de son PER est la volonté d'engager un projet global de formation de l'élève, c'est-à-dire un projet éducatif au sens large, basé sur les valeurs et les finalités de l'école obligatoire dans sa mission d'éducation, d'instruction et de formation.

Déjà signalé à l'époque du PECARO, le fait qu'un domaine spécifique soit consacré à la formation générale est salué par le SER comme une reconnaissance très concrète de l'importance des aspects éducatifs, transversaux et/ou non disciplinaires contenus dans la Déclaration de la CIIP de 2003 et dans l'ensemble des lois cantonales de l'éducation. Le rôle de la formation générale et des capacités transversales est considéré par le SER comme primordial pour permettre la structuration des apprentissages. Il convient donc de donner à celles-ci une place fondamentale et première également dans le concept et la présentation du PER, à savoir de commencer par ces deux entrées avant de détailler les domaines disciplinaires.

Les domaines disciplinaires eux-mêmes contiennent un degré appréciable d'interdisciplinarité et, à l'appui du choix du projet global de formation, il serait donc cohérent de commencer par une avenue « formation générale » bien explicitée et poursuivre avec les champs disciplinaires. Ce défi de la formation générale devra être relevé malgré la répartition disciplinaire au sec. I, par exemple. Mais le défi sera tout aussi important pour le « généraliste » au primaire qui « *n'est pas un spécialiste de toutes les disciplines ; bien au contraire, il les intègre.* » (SPV).

Le SER persiste et signe dans sa demande d'une formation généraliste au niveau master. Les exigences légitimement exprimées au travers du PER, d'un concept abouti de formation générale avec des attentes disciplinaires importantes, vont nécessiter des compétences et des moyens qu'il va bien falloir fournir. Une formation de haut niveau des professionnels en est une des conditions, incontournable.

L'existence, saluée par le SER, du domaine de la formation générale est un bienfait qui a un dommage collatéral important : l'impossibilité d'atteindre (et même de tendre vers...) l'exhaustivité. C'est un état de fait qu'il faut souligner, et avec lequel il faut vivre.

Le début de la scolarité

Le fait que le début de la scolarité n'a pas encore acquis son statut d'obligation ne justifie pas le peu de cas qui en est fait dans le PER. Son évocation au point de la structure des domaines disciplinaires est plutôt étrange. Le sujet mériterait d'être développé et de constituer un chapitre séparé (voir plus loin).

L'importance majeure du début de la scolarité pour la suite de l'évolution de l'élève et de ses apprentissages n'est plus à démontrer. A cet égard, cette période initiale de la scolarisation doit faire partie intégrante d'un projet global de formation.

Les approches pédagogiques

Pour différentes raisons (dont certaines politiques), le PER prend en compte le fait que des approches pédagogiques diverses existent, mais affirme qu'il n'est pas du rôle d'un plan d'études d'en proposer et encore moins d'en imposer. Cette position prudente a le défaut de ne pas apporter les précisions utiles contenues, par exemple, dans le chapitre 6 du PECARO, qui avait le mérite d'appeler un chat « un chat ». Si le SER comprend le choix qui est fait ici, il ne peut que regretter l'affirmation que « le corps enseignant (...) peut librement choisir l'approche pédagogique qui lui convient » (page 10). En effet, la Déclaration de la CIIP précise que « L'école publique différencie ses démarches pédagogiques selon les dispositions intellectuelles et affectives des élèves. ».

Le SER insiste sur le fait que le choix des démarches pédagogiques n'est pas à faire à la seule convenance de l'enseignant. Il est fonction de toutes sortes de facteurs complexes et nécessite encore une fois des compétences qui justifient une formation initiale de haut niveau pour les enseignantes et les enseignants.

Les attentes fondamentales

Tout en approuvant le choix de faire figurer dans le PER des « attentes fondamentales », le SER s'interroge sur leur statut déclaré (« indispensables dans le parcours de l'élève ») et sur le fait qu'il n'y a eu **aucune validation empirique organisée** de ces attentes.

Cet état de fait aura des incidences très importantes sur leur utilisation, leur articulation avec l'évaluation et l'organisation de l'enseignement, mais aussi sur l'harmonisation à construire avec les futurs standards de HarmoS. Le statut reconnu au PER de « plan d'études évolutif » devra être pleinement utilisé pour que ces attentes constituent une véritable valeur ajoutée à son implémentation.

Si, malgré le fait que le concept d'« attentes fondamentales » reste à éclaircir, le SER peut trouver à celles-ci une bonne légitimité, leur déclinaison en « niveaux » au troisième cycle est très contestable suivant le concept qui sera retenu, et pourrait être considéré comme une justification de la séparation des élèves en filières ou en structures à niveaux.

L'implication de spécialistes des domaines disciplinaires, tant dans la rédaction des attentes fondamentales que dans la consultation du plan d'études, est à relever comme très positive, mais à prendre en compte aussi de manière très lucide. Elle ne peut que conduire à une tendance pléthorique desdites attentes, surtout dans les cas où la vision globale du plan d'études et des autres domaines disciplinaires n'a pas prévalu. L'incertitude encore très grande sur une future harmonisation des grilles horaires et leur déclinaison provisoire dans les seuls pourcentages donne encore plus d'ampleur au phénomène.

Pour toutes ces raisons, l'implémentation du PER devra s'accompagner d'un sérieux travail de cohérence et de mise à niveau des « attentes fondamentales » proposées. Il devra naturellement en être de même pour les indications pédagogiques.

Ressources et moyens d'enseignement

L'histoire et la pratique ont montré que ce sont les ressources et les moyens d'enseignement qui structurent plus que tout le contenu concret et quotidien du travail de la classe. Pour une dynamique réussie d'implémentation du plan d'études, les acteurs de l'école s'attendent à une cohérence des ressources et des moyens d'enseignement, avec des liens explicites et des références claires. Le SER n'est pas sans inquiétudes à ce sujet et il est loin d'être sûr que des moyens choisis sur le marché puissent répondre à cette attente. Nous touchons là à l'un des points qui sera déterminant pour la réussite ou non de la mise en oeuvre du PER (voir également plus loin).

Le PER et le public

La volonté de transparence et de participation du public et de la société à la construction de l'école, volonté que la CIIP a concrétisée par la démarche d'une Convention scolaire romande largement débattue et légitimée, cette volonté doit se poursuivre dans une mise à disposition d'une publication du PER accessible à un large public. L'opération est difficile, mais le SER insiste pour que tout soit mis en oeuvre pour qu'elle soit menée à bien.

Les enseignants et la consultation du PER

Le SER ne peut que se réjouir que dans certains cantons de réels efforts aient été consentis pour permettre une consultation la plus large possible, avec des moyens de temps mis à disposition pour être à la hauteur de la demande.

Il ne peut que regretter par contre le manque de sérieux qui a prévalu dans d'autres cantons et le fait que certains départements aient répondu par la négative à des demandes légitimes faites par les enseignantes et les enseignants au travers de leur syndicat cantonal.

La diversité intercantonale existe vis-à-vis du PER et on la retrouvera sans nul doute dans la perspective de la mise en oeuvre. Le SER et les syndicats cantonaux agiront pour la meilleure harmonisation dans l'intérêt des élèves et de l'école en général.

QUELQUES PRECISIONS

Evaluation et intégration

Le processus d'harmonisation voulu par la CIIP au travers de la Convention puis du PER est important et ne saurait, à terme, laisser à la seule appréciation des Cantons un domaine aussi important pour le devenir de l'école que l'évaluation du travail des élèves. La mise en oeuvre de la Déclaration de 2003, mais aussi, au travers du Concordat pour la pédagogie spécialisée, la volonté d'une école plus intégrative, ne peuvent souffrir encore longtemps les attermoissements constatés ces dernières années. La mise en oeuvre du PER doit absolument être l'occasion d'un message clair adressé aux enseignantes et aux enseignants, comme aussi aux élèves, à leurs parents et à l'ensemble de la population. On aurait même pu préparer celui-ci au travers de la rédaction du PER.

« Le paragraphe consacré à l'évaluation (p.19) est largement insuffisant pour permettre de respecter ce qui est annoncé dans les principes de la Déclaration CIIP (p.6), à savoir « *L'École publique affirme que l'évaluation est indissociable de l'apprentissage en tant qu'instrument de la régulation du progrès de chaque élève* ». Dans les rôles du PER, seule l'évaluation sommative est évoquée « *Le PER constitue une référence permettant aux professionnels de l'enseignement ... de disposer, pour chaque cycle, d'attentes fondamentales utiles à l'évaluation des apprentissages, dans la perspective des décisions de promotion, d'orientation ou de certification* » (p.10). Le paragraphe de la p.19 tente bien d'élargir le champ de l'évaluation « ...les attentes fondamentales

figurant dans le PER doivent faire l'objet d'évaluations au cours du cycle, ... Mais cela ne signifie pas que ces attentes seules sont concernées par l'évaluation. », sans plus de détails. Ainsi, il manque effectivement, comme le souligne B. Rey dans son rapport, la dimension de l'évaluation permettant de réguler les apprentissages. L'évaluation faisant partie intégrante des enseignements/apprentissages, le PER ne saurait se contenter d'une simple allusion ; un cadre précisant les modalités et les formes d'évaluation est donc jugé indispensable pour sa mise en œuvre. De l'avis de la CP, les éléments définis dans le rapport du GRETEL (résumé des lignes directrices p.29-31), devraient permettre de définir ce cadre. »

Rapport de la Commission pédagogique du SER

Des questions sur l'enseignement des langues

Les études et la pratique ont montré à quel point le français, langue locale d'enseignement, est l'outil et le vecteur de tous les apprentissages.

A cet égard, la question se pose de sa place dans la formation générale au lieu d'en faire une branche disciplinaire.

De nombreuses incertitudes subsistent quant à l'application de la politique des langues de la CDIP, et sur la suite des travaux des groupes spécialisés (GTL, GREF, etc.). La très faible prise en compte des démarches EOLE dès l'école enfantine n'est pas pour rassurer.

C'est dans le domaine des langues que la mise en œuvre du PER verra probablement de grandes difficultés. Malgré les nombreux liens proposés, la nécessaire évolution vers une didactique intégrée semble plus inaccessible que jamais.

Formation

Lors de l'étude du PER, la Commission pédagogique du SER a fortement insisté sur la formation indispensable pour une mise en œuvre réussie :

- a. La formation initiale doit se comprendre comme une formation universitaire de haut niveau, comprenant une large expérience pratique, dispensée par des formateurs en phase avec la réalité du terrain.
- b. Une formation de qualité de tous les acteurs, donc également des cadres, est indispensable pour construire une culture partagée autour du PER.
- c. Les formations initiale et continue doivent intégrer les éléments déclinés dans la formation générale et les capacités transversales, entre autres le « apprendre à apprendre », la gestion mentale, la gestion de conflits, ...
- d. Cet outil est vivant et dynamique ; pour qu'il le reste, la formation portera à la fois sur la philosophie du concept et sur la structure du document.

La formation pour l'introduction au PER devra

- être en partie conçue dans le cadre d'une collaboration intercantonale entre formateurs concernés afin d'initier la coordination et les échanges, ainsi que l'élaboration d'une culture commune également à ce niveau, en évitant toutefois les « kits » de présentation trop déconnectés du contexte local.
- être un réel temps de formation, alliant théorie et mise en œuvre pratique dans la classe (ne pas se contenter de séances d'information en grands groupes).
- articuler ce qui fait la caractéristique du PER, c'est-à-dire les trois entrées : formation générale, capacités transversales et disciplines.
- établir un lien entre le PER et les plans d'études cantonaux, non pas pour réaliser une réécriture cantonale mais pour identifier tout ce qui se fait déjà.
- valoriser le travail actuel des enseignants pour aller plus loin, plutôt que mettre en avant tout ce qui change, faisant table rase de l'existant.

Rapport de la Commission pédagogique du SER

Moyens d'enseignement et ressources

Comme indiqué plus haut, cet aspect de la mise en œuvre du PER est, pour l'ensemble des enseignants, d'une très grande importance.

Les objectifs prioritaires, ainsi que les propositions de progression impliquent, pour certains domaines ou disciplines, un besoin accru en matériel et en ressources humaines (appui logistique et pédagogique) auxquels les enseignants pourraient recourir de façon continue ou ponctuelle.

Moyens d'enseignement :

- a. Ils sont indispensables pour la mise en œuvre du PER.
- b. Ils doivent être en adéquation avec les indications du PER tout en laissant une certaine liberté d'action, d'application, aux enseignants. En effet, l'obligation pour les enseignants concerne l'atteinte des objectifs par les élèves (les attentes) et non les moyens d'enseignement à utiliser.
- c. Des exemples, suggestions d'outils et de situations d'évaluation devraient être intégrés dans les moyens d'enseignement (ou sur un support informatique en lien avec les moyens d'enseignement).
- d. Le besoin de moyens d'enseignement, au sens large, se fait prioritairement sentir en ce qui concerne la formation générale et les capacités transversales ; ces deux entrées devront également être intégrées dans les moyens d'enseignement disciplinaires.
- e. Des outils de référence et/ou complémentaires (ouvrages, sites internet, supports multimédias) avalisés par une commission ad hoc, sont également attendus ; à répertorier sur le site car il est évolutif et offre plus de souplesse.

Rapport de la Commission pédagogique du SER

Il n'existe aucun lien explicite entre PER et MER (moyens d'enseignement romands), alors que chacun reconnaît que ce sont les moyens d'enseignement qui structurent en premier le contenu concret et quotidien du travail de la classe.

A terme, puisque le plan d'études romand est évolutif, des références claires aux moyens d'enseignement devraient y figurer.

Il n'existe à ce jour aucune assurance que les moyens d'enseignement, désormais acquis sur le marché, permettent d'assurer l'atteinte des objectifs fondamentaux et d'intégrer les trois dimensions du PER.

La mise à disposition du matériel de classe permettant d'atteindre les objectifs du PER est également indispensable (musique, sciences, ...).

Rapport de la SPV

Le début de la scolarité

Comme indiqué plus haut, le SER demande qu'un chapitre spécifique soit consacré au début de la scolarité. L'acceptation de la Convention scolaire et celle de HarMoS vont donner à ce moment de la formation de l'élève la très grande importance qu'il mérite. Il est donc nécessaire que ce poids soit perceptible également dans le PER.

Un point supplémentaire de l'introduction du PER consacré aux « particularités du début de la scolarité... », aurait à tenir compte des éléments suivants, incontournables et fondamentaux pour le 1^{er} cycle :

- La transition maison – école et la relation famille – école, étape cruciale à favoriser.
- La réalité de la grande hétérogénéité des élèves dans le 1^{er} cycle.
- Le rythme de l'enfant qui est à respecter ainsi que le temps consacré à observer ses difficultés / ses facilités à entrer dans les apprentissages, la partie diagnostique du début de cycle, le dépistage, l'orientation, en plus de l'observation de sa progression faisant partie intégrante du mandat de l'enseignant.
- L'importance du travail de socialisation, de l'aide à apporter à l'enfant pour entrer dans son rôle d'élève afin de lui permettre l'accès dans une micro société ainsi qu'une autonomie progressive dans le groupe.
- Une attention particulière portée au développement de l'enfant dans toutes les dimensions et ce, par une approche globale et interdisciplinaire, par, entre autres, la pédagogie du projet. L'enseignant se base sur le vécu de l'enfant et sur ses acquis pour le faire progresser à son rythme en y intégrant la sensorialité, le registre culturel et social de l'enfant, ainsi que le champ psychomoteur.

- La place prépondérante de la formation générale, des capacités transversales, de la socialisation, du développement et de l'expérimentation par la multi-sensorialité qui constituent le fondement de tous les apprentissages.
- L'apprentissage et l'expérimentation par le jeu permettant à l'élève de progresser et l'amenant à entrer dans une forme de structuration.
- Une individualisation des apprentissages fondamentaux (lecture, écriture et mathématiques) en fonction du développement de l'enfant. Le travail en petits groupes ou en ateliers, les classes partagées et l'enseignement différencié peuvent y contribuer.
- Une progression des dotations horaires dans la grille, adaptées à l'âge des enfants.
- Un taux d'encadrement, actuellement insuffisant dans le 1er cycle, pour répondre au besoin accru de différenciation du jeune enfant.
- Un urgent besoin de matériel et d'outils pour pallier le manque actuel pour tout ce qui concerne l'enseignement spécialisé au cycle 1, que ce soit pour les enfants allophones ou ceux en intégration qui éprouvent des besoins spécifiques.
- L'évaluation formative à pratiquer durant tout le 1er cycle, l'évaluation sommative n'intervenant qu'en fin de cycle.

La CP suggère de se référer aux travaux de Mme Claire Arm-Spring, auteure de l'ouvrage « A petits pas de grands projets, Outil pédagogique pour l'enseignement aux enfants de 4 à 7 ans », éditions LEP.

Rapport de la Commission pédagogique du SER

Plan d'études romand (PER) Consultation

1. Organisation du Plan d'études romand

1.1 La présentation générale du PER (cf. texte de *présentation générale* dans la partie introductive du plan d'études) vous paraît-elle compréhensible ?

NON | -- | - | --+ | +- | + | ++ | OUI

Sans opinion

Remarques : Il faudra soigner une version « tout public ».

1.2 L'organisation du PER (cf. chapitre 4 de la présentation générale) vous paraît-elle cohérente ?

NON | -- | - | --+ | +- | + | ++ | OUI

Sans opinion

Remarques :

- Le début de la scolarité doit faire l'objet d'un chapitre spécifique.
- Une représentation 3D (cf. PECARO) est souhaitée.
- Commentaires ponctuels (voir ci-après).

Commentaires ponctuels concernant la présentation générale :

- dès la p. 11, toute la partie 4 : mieux hiérarchiser chaque paragraphe (4.1, 4.2, etc...) et veiller à éviter toute forme de redondance.
- p. 12 - MSN : expliciter quelles sont les disciplines qui sont associées comme pour SHS, Arts, C&M.
- p. 23 : illustrer les capacités transversales (en insérant une image de la p. 30) pour expliciter de quoi il s'agit et équilibrer la présentation (même présentation que disciplines et FG). Le même équilibre à trouver dans la table des matières : les CT sont pour le moment « noyées » dans l'introduction alors qu'elles devraient figurer réellement comme troisième entrée du PER.
- p. 24 : « Les formes du PER », la proposition n'est pas satisfaisante. Prévoir la distribution d'un classeur complet par bâtiment et non par établissement. Envisager également une version papier complète, moins luxueuse, disponible sur demande.
- p.26 : dans l'exemple donné pour MSN, indiquer un renvoi à la page 175 afin de mieux visualiser l'organisation des objectifs.
- envisager l'utilité d'introduire également une partie lexicque (exemple heuristique).

Rapport de la Commission pédagogique du SER

1.3 La *structure des domaines disciplinaires* (telle qu'elle est explicitée au chapitre 4 de la *présentation générale*) vous convient-elle ?

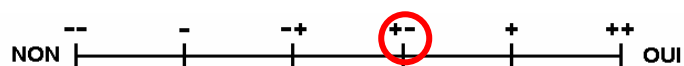
NON | -- | - | --+ | +- | + | ++ | OUI

Sans opinion

Remarques :

- Le début de la scolarité n'a rien à faire ici (cf. remarque 1.2).
- Différences de présentation dérangeantes pour certains.

1.4 La *partie centrale du Plan d'études romand* (cf. chapitre 5 de la *présentation générale*) explicitant ses principaux éléments vous convient-elle ?

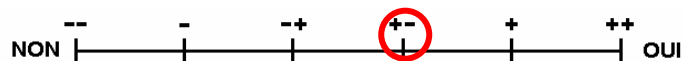


Sans opinion

Remarques : [Problème des attentes fondamentales \(voir Remarques générales\)](#).

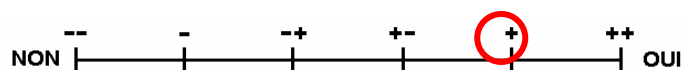
1.5 La place et le rôle attribués à la *Formation générale* vous paraissent-ils adéquats ?

Place de la *Formation générale*



Sans opinion

Rôle de la *Formation générale*

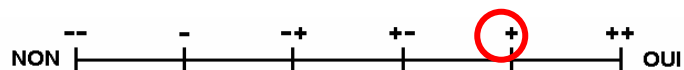


Sans opinion

Remarques : [Le domaine « Formation générale » doit figurer en tête \(voir Remarques générales\)](#).

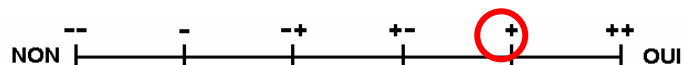
1.6 La place et le rôle attribués aux *Capacités transversales* vous paraissent-ils adéquats ?

Place des *Capacités transversales*



Sans opinion

Rôle des *Capacités transversales*

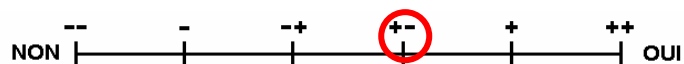


Sans opinion

Remarques : [Insister sur le double statut d'outil et de résultat](#).

2. Description des domaines d'enseignement

L'organisation de la partie centrale du PER déclinée en *objectifs d'apprentissage (cœur et composantes) - progression des apprentissages, attentes fondamentales*, complétées par des *indications pédagogiques*, vous paraît-elle cohérente ?

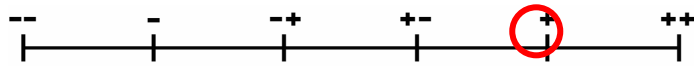


Sans opinion

Remarques : [Problèmes de lisibilité et de numérotation](#).

3. Appréciation générale

Veillez situer sur l'échelle ci-dessous votre appréciation générale sur le Plan d'études romand.



Sans opinion

Remarques : Bonne appréciation générale du « produit », mais celui-ci tout seul ne saurait exister et prendre vie. (voir l'ensemble des Remarques générales)

4. Remarques

Avez-vous des observations ou remarques concernant tout ou partie du projet de PER ?
(voir l'ensemble des Remarques générales)

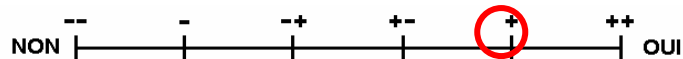
5. Description des domaines disciplinaires d'enseignement

Commentaire général

- Le manque d'unité dans la présentation entre les domaines disciplinaires est à corriger (place des liens entre les disciplines et avec FG et CT).
- D'une façon générale, les indications pédagogiques sont à reprendre, elles ne sont pas de même niveau, parfois redondantes avec les progressions ou les attentes, parfois absentes...
- La règle énoncée concernant le caractère des lettres et leur signification n'est pas appliquée de façon homogène et prête parfois à confusion avec les attentes.

RD1 Langues

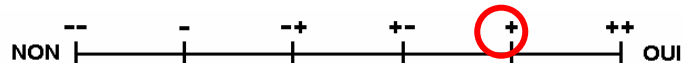
RD1-5.1.1 Les *commentaires généraux* relatifs au *domaine disciplinaire concerné* vous paraissent-ils appropriés ?



Sans opinion

Remarques : aucune

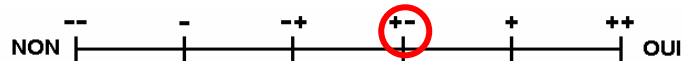
RD1-5.1.2 La déclinaison de la progression des apprentissages vous paraît-elle compréhensible pour le corps enseignant ?



Sans opinion

Remarques : aucune

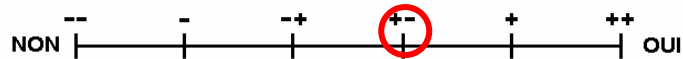
RD1-5.1.3 Les attentes fondamentales décrites vous paraissent-elles en général en adéquation avec le cycle concerné ?



Sans opinion

Remarques : [Attentes à valider, jugées parfois trop élevées, parfois minimales.](#)

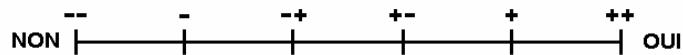
RD1-5.1.4 Les indications pédagogiques complètent-elles de manière pertinente la progression des apprentissages ?



Sans opinion

Remarques :

RD1-5.1.5 Pour le domaine et/ou la ou les disciplines correspondant à votre appréciation ci-dessus, estimez-vous que la dotation horaire actuelle de votre canton est adaptée ?



Sans opinion

Remarques : [Situations très diverses selon les cantons.](#)

RD1-5.1.6 Remarques générales

Vous pouvez faire part ci-dessous de remarques générales ou complémentaires :

- concernant tout un domaine ou toute une discipline sur l'ensemble de la scolarité ;
- concernant tout un cycle dans tous les domaines.

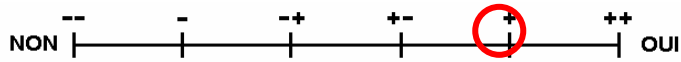
[Voir Remarques générales du SER.](#)

Rappels :

- La langue d'enseignement relève davantage de la formation générale que d'un domaine disciplinaire.
- L'approche des langues étrangères (y compris la valorisation de la langue maternelle pour les immigrés) devrait être engagée beaucoup plus tôt au travers de la démarche EOLE, par exemple.
- On n'apprend pas une langue à l'école, mais on devrait y développer des approches plurilingues (didactique intégrée).

RD2 Maths et sciences de la nature

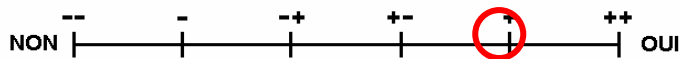
RD2-5.1.1 Les *commentaires généraux* relatifs au *domaine disciplinaire concerné* vous paraissent-ils appropriés ?



Sans opinion

Remarques :

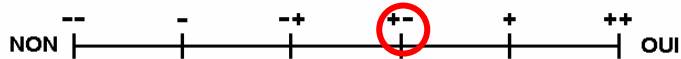
RD2-5.1.2 La déclinaison de la progression des apprentissages vous paraît-elle compréhensible pour le corps enseignant ?



Sans opinion

Remarques :

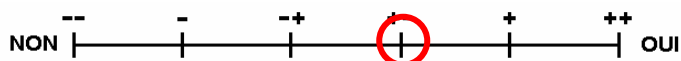
RD2-5.1.3 Les attentes fondamentales décrites vous paraissent-elles en général en adéquation avec le cycle concerné ?



Sans opinion

Remarques : [Attentes à valider, jugées parfois trop élevées, parfois minimales.](#)

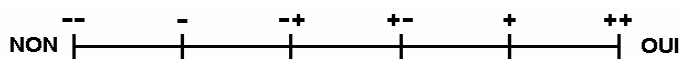
RD2-5.1.4 Les indications pédagogiques complètent-elles de manière pertinente la progression des apprentissages ?



Sans opinion

Remarques :

RD2-5.1.5 Pour le domaine et/ou la ou les disciplines correspondant à votre appréciation ci-dessus, estimez-vous que la dotation horaire actuelle de votre canton est adaptée ?



Sans opinion

Remarques :

RD2-5.1.6 Remarques générales

Vous pouvez faire part ci-dessous de remarques générales ou complémentaires :

- concernant tout un domaine ou toute une discipline sur l'ensemble de la scolarité ;
- concernant tout un cycle dans tous les domaines.

[Liens entre maths et sciences appréciés.](#)

[En ce qui concerne les mathématiques, pas de grand changement remarqué avec la situation actuelle.](#)

Sciences cycle 1 :

Attentes parfois trop faibles (1.1 et 1.7), indications pédagogiques à développer (1.7).

Sciences cycle 2 :

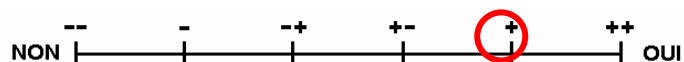
Différentes parties peu homogènes, certaines trop développées (2.8).

Sciences cycle 3 :

Manque d'équilibre relevé entre les différentes parties, non justifié.

RD3 Sciences de l'homme et de la société

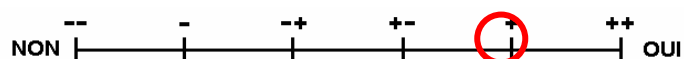
RD3-5.1.1 Les *commentaires généraux* relatifs au *domaine disciplinaire concerné* vous paraissent-ils appropriés ?



Sans opinion

Remarques : [Petit bémol en géographie, cycle 2.](#)

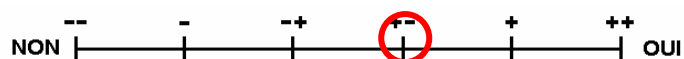
RD3-5.1.2 La déclinaison de la progression des apprentissages vous paraît-elle compréhensible pour le corps enseignant ?



Sans opinion

Remarques : [Idem RD3-5.1.1.](#)

RD3-5.1.3 Les attentes fondamentales décrites vous paraissent-elles en général en adéquation avec le cycle concerné ?



Sans opinion

Remarques : [Voir RD3-5.1.6.](#)

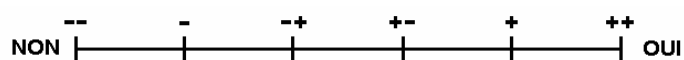
RD3-5.1.4 Les indications pédagogiques complètent-elles de manière pertinente la progression des apprentissages ?



Sans opinion

Remarques : [Voir RD3-5.1.6.](#)

RD3-5.1.5 Pour le domaine et/ou la ou les disciplines correspondant à votre appréciation ci-dessus, estimez-vous que la dotation horaire actuelle de votre canton est adaptée ?



Sans opinion

Remarques :

RD3-5.1.6 Remarques générales

Vous pouvez faire part ci-dessous de remarques générales ou complémentaires :

- concernant tout un domaine ou toute une discipline sur l'ensemble de la scolarité ;
- concernant tout un cycle dans tous les domaines.

Cycle 1 :

Précisions à apporter concernant la répartition de ce qui apparaissait sous « Connaissance de l'environnement », maintenant scindé entre MSN et SHS. Renvois entre les deux domaines à développer.

Précisions nécessaires pour illustrer la progression entre la première et la deuxième partie du premier cycle (voir par exemple travaux effectués par la CYN Vaud en 2007 à ce sujet). Indications pédagogiques à développer également.

Cycle 2 :

Vérifier les « copier / coller », certaines indications ne sont pas complètes ou pas pertinentes.

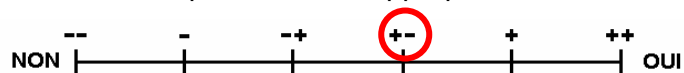
Les indications pédagogiques sont trop globales, à préciser.

En géographie, mieux mettre en évidence les liens avec les parties thématiques (comme pour l'histoire).

Pas d'indication pour le cycle 3.

RD4 Arts

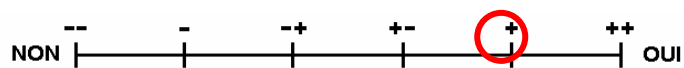
RD4-5.1.1 Les *commentaires généraux* relatifs au *domaine disciplinaire concerné* vous paraissent-ils appropriés ?



Sans opinion

Remarques : *Les ACM sont pratiquement inexistantes dans les commentaires généraux.*

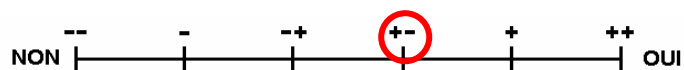
RD4-5.1.2 La déclinaison de la progression des apprentissages vous paraît-elle compréhensible pour le corps enseignant ?



Sans opinion

Remarques :

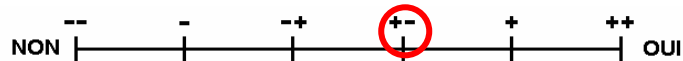
RD4-5.1.3 Les attentes fondamentales décrites vous paraissent-elles en général en adéquation avec le cycle concerné ?



Sans opinion

Remarques :

RD4-5.1.4 Les indications pédagogiques complètent-elles de manière pertinente la progression des apprentissages ?



Sans opinion

Remarques :

RD4-5.1.5 Pour le domaine et/ou la ou les disciplines correspondant à votre appréciation ci-dessus, estimez-vous que la dotation horaire actuelle de votre canton est adaptée ?



Sans opinion

Remarques : [Problème pour la musique essentiellement dans presque tous les cantons. Voir aussi la différence entre grille horaire prescrite et grille horaire réelle.](#)

RD4-5.1.6 Remarques générales

Vous pouvez faire part ci-dessous de remarques générales ou complémentaires :

- concernant tout un domaine ou toute une discipline sur l'ensemble de la scolarité ;
- concernant tout un cycle dans tous les domaines.

[Arts visuels et activités créatrices](#)

Cycle 1 et 2 :

Grande variété de possibilités détaillées, permet une liberté de choix dans les activités.

Cycle 3 :

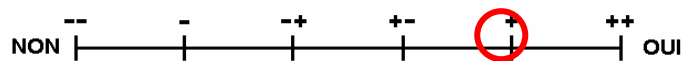
Trop peu de progression par rapport au cycle 2, les AC et AV sont trop semblables.

[Musique](#)

La partie « musique » est jugée trop ambitieuse et difficilement applicable au cycle 3.

RD5 Corps et mouvement

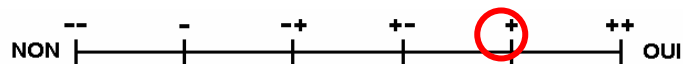
RD5-5.1.1 Les *commentaires généraux* relatifs au *domaine disciplinaire concerné* vous paraissent-ils appropriés ?



Sans opinion

Remarques :

RD5-5.1.2 La déclinaison de la progression des apprentissages vous paraît-elle compréhensible pour le corps enseignant ?



Sans opinion

Remarques :

RD5-5.1.3 Les attentes fondamentales décrites vous paraissent-elles en général en adéquation avec le cycle concerné ?

NON | -- | - | --+ | +- | + | ++ | OUI

Sans opinion

Remarques : Avec le gros bémol des moyens (cf. RD5-5.1.6).

RD5-5.1.4 Les indications pédagogiques complètent-elles de manière pertinente la progression des apprentissages ?

NON | -- | - | --+ | +- | + | ++ | OUI

Sans opinion

Remarques :

RD5-5.1.5 Pour le domaine et/ou la ou les disciplines correspondant à votre appréciation ci-dessus, estimez-vous que la dotation horaire actuelle de votre canton est adaptée ?

NON | -- | - | --+ | +- | + | ++ | OUI

Sans opinion

Remarques : Dotation horaire parfois réduite pour cause de manque de moyens.

RD5-5.1.6 Remarques générales

Vous pouvez faire part ci-dessous de remarques générales ou complémentaires :

- concernant tout un domaine ou toute une discipline sur l'ensemble de la scolarité ;
- concernant tout un cycle dans tous les domaines.

Complet et explicite. Lien entre éducation nutritionnelle et éducation physique jugé intéressant, mais exigeant en termes de connaissances de l'enseignant. Lexique parfois trop pointu.

Cycle 1 :

(Re)mettre en valeur l'éducation des perceptions.

Cycle 2 :

Mise en œuvre à anticiper pour la partie nutritionnelle, soit par la formation des généralistes (une de plus ?), soit en ayant recours à des semi-généralistes.

Cycle 3 :

L'alimentation n'est-elle que nutritionnelle ? Qu'en est-il de la cuisine plaisir ?

6. Description du domaine de la Formation générale

Formation générale <input type="checkbox"/>	Cycle 1 <input type="checkbox"/>	Cycle 2 <input type="checkbox"/>	Cycle 3 <input type="checkbox"/>
---	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

6.1. Formation générale

6.1.1 Les *commentaires généraux* relatifs au domaine de la Formation générale vous paraissent-ils appropriés ?

NON -- - --+ +- + ++ OUI

Sans opinion

Remarques :

[Voir Remarques générales du SER \(au pt 4\).](#)

Les options de la mise en œuvre vont être importantes pour que la formation générale soit assumée, notamment dans une organisation plurimagistrale comme le sec. I.

6.1.2 La description adoptée pour la *Formation générale* (apprentissages – formes d'activités possibles – objectifs particuliers visés – indications pédagogiques) vous convient-elle ?

NON -- - --+ +- + ++ OUI

Sans opinion

Remarques :

6.1.3 La description des *activités (individuelles, de classe ou d'établissement)* vous paraît-elle compréhensible pour le corps enseignant ?

NON -- - --+ +- + ++ OUI

Sans opinion

Remarques :

6.1.4 Les objectifs *particuliers visés* vous paraissent-ils en général compréhensibles pour le corps enseignant ?

NON -- - --+ +- + ++ OUI

Sans opinion

Remarques :

6.1.5 Les *indications pédagogiques* complètent-elles de façon pertinente la description des activités individuelles ?

NON -- - --+ +- + ++ OUI

Sans opinion

Remarques :

6.2 Description des MITIC (Médias, image et technologies de l'information et de la communication)

Formation générale <input type="checkbox"/>	MITIC <input type="checkbox"/>	Cycle 1 <input type="checkbox"/>	Cycle 2 <input type="checkbox"/>	Cycle 3 <input type="checkbox"/>
---	--------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

6.2.1 La déclinaison de la *progression des apprentissages* vous paraît-elle et compréhensible pour le corps enseignant ?

NON | -- | - | +- | +- | + | ++ | OUI

Sans opinion

Remarques : Des doutes sur l'applicabilité. Pour des raisons d'effectifs, de manques de moyens et de temps.

6.2.2 Les *attentes fondamentales* décrites vous paraissent-elles en général en adéquation avec le cycle concerné ?

NON | -- | - | +- | +- | + | ++ | OUI

Sans opinion

Remarques : Attentes très (trop) élevées et peu adaptées aux besoins des élèves.

6.2.3 Les *indications pédagogiques* complètent-elles de manière pertinente la progression des apprentissages ?

NON | -- | - | +- | +- | + | ++ | OUI

Sans opinion

Remarques :

- De très grandes différences existent dans les compétences des enseignants.
- Les MITIC doivent rester un outil et ne pas devenir un but.